

Valse d'un soir d'été

Dans les flonflons d'un bal d'été
Tous les lampions bariolés
Belles filles aux jambes dorées
Tournez, valsez, tourbillonnez.

Au son d'une valse endiablée
Autour des jambes nues, bronzées,
Jupes amples et colorées
Tournez, valsez, tourbillonnez.

Filles et garçons enlacés
Tournez toujours sans vous lasser
Tournez encore, couples valsez
Tournez encore, tourbillonnez.

Dans un firmament étoilé
La lune ronde émerveillée
A travers sa douce clarté
Sourit aux valseuses de l'été.

Tournez encore, couples valsez
Tournez, valsez, tourbillonnez.

Jeannette CARRIERE
Place de la Gare, la nuit,
au bal de la fête de Ste-Anastasie
-Fête de la St Just

Qu'est-ce que le bonheur ?

Ne soyez pas morose
Ce peut être une simple chose
Pour le jardinier : un peu de pluie
Pour les vacanciers : le soleil au midi
Pour l'écolier : un « c'est bien petit »
Pour les parents : un « je t'aime maman »
Pour le mendiant : un peu d'argent
Pour l'abeille : un peu de miel
Pour la treille : un peu de soleil
Ce peut être aussi voyager
Ou du matin au soir chanter
Ce peut être aussi l'amour
Même si ça ne rime pas avec toujours
Ce peut être aussi l'amitié
Et surtout aimer la liberté
N'avoir plus de chaînes
Et ne pas connaître la haine
Ou simplement vivre au quotidien
En se levant de bonne humeur le matin
Ou seulement manger et boire
Et avoir un lit chaque soir
Etre sympathique et souriant
C'est ça le bonheur, tout simplement

Jeannine BRUZZONE

Le Carnet de Ste-AnastasieNaissances :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de
-Arthur BOULEY, né le 3 septembre ;
-Kameron RIVIERE, né le 7 septembre
-ainsi que la naissance d'Anaïs IVARS, née le 15
septembre dernier.
Nous présentons toutes nos félicitations aux nouveaux
parents.

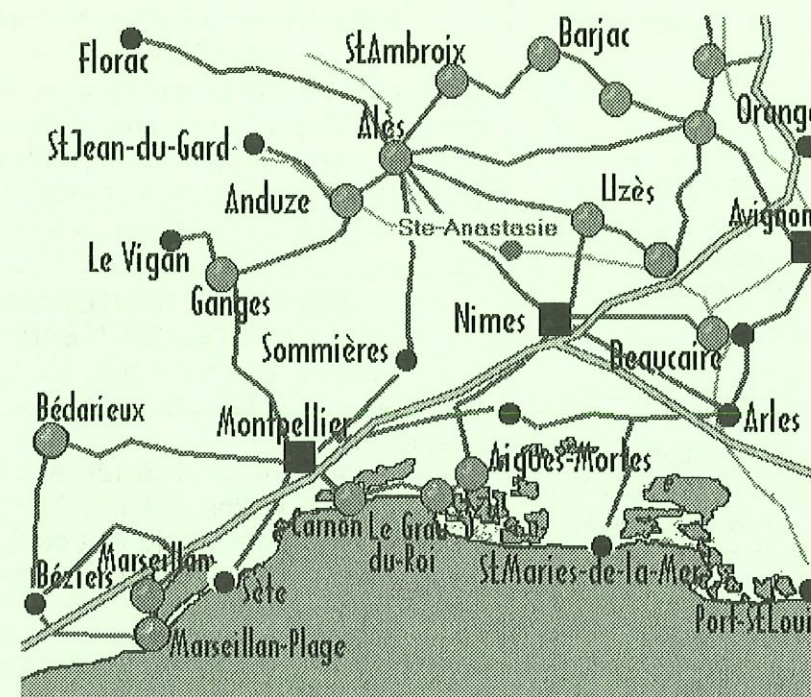
Mariage :

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de :
-Madame WEISS Magali et Monsieur Philippe
PREAUX, célébré le 24 août.
Nous leur présentons toutes nos félicitations.

Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès
de Monsieur Paul PRESSER, dit « Horts » survenu le 19
septembre dernier,
Nous présentons à sa famille toutes nos condoléances.

Sainte-Anastasie



Bulletin Municipal

SEPTEMBRE
2002
n°148

Le mot du Maire

Nous pensions bien être les seuls au monde, ou tout au plus, ne compter dans notre famille que quelque riche cousin d'Amérique.

Les dernières inondations dans le Gard nous en ont fait découvrir un d'une autre sorte, qui en fait de fortune, n'en avait connu que de mauvaise.

Sainte-Anastasie du Gard, notre homonyme, venait en effet d'être submergé par un torrent de boue...

Contacté par téléphone, le maire de ce village à peu près de l'importance du nôtre, m'a décrit avec beaucoup d'émotion et de pudeur ce qu'avaient vécu ses concitoyens. Il nous a aussi tous remerciés pour notre attention en cet instant difficile.

A l'aide modeste, mais immédiate, qui lui était proposée, il a préféré celle de notre solidarité dans le temps.

Ainsi pour nous, nous appuierons l'effort du **Comité du Secours Populaire de Sainte-Anastasie sur Issole** qui saura nous garantir la destination effective des fonds recueillis.

Et puis, peut-être demain, quand tout sera rentré dans l'ordre et que les plaies et les douleurs physiques et morales seront atténuées, pourrons-nous envisager d'autres formes de rencontres ou même de jumelage.

C'est du moins, ce que l'un et l'autre, avons évoqué.

Jean-Pierre MORIN

Le Calendrier du mois▪ Vendredi 4 octobre :

18 H 00 Assemblée Générale de l'A.P.E.S.A
Salle Polyvalente

▪ Samedi 5 octobre :

de 9h30 à 14h30 et de 14h30 à 16h30 Forum
des Associations. Salle de Sport de la Salle
Polyvalente

18 H 30 Association de pêche Salle
Polyvalente

▪ Lundi 7 octobre :

20 H 30 Réunion des « Cavaliers de l'Issole »
Ancienne Mairie

▪ Vendredi 11 octobre

18 H 30 Assemblée Générale du Club de
Rugby Salle Polyvalente

▪ Samedi 12 octobre :

20 H 30 Cinéma Salle Polyvalente

▪ Vendredis 18 et 25 octobre

20 H 00 Concours de Cartes Comité des Fêtes
Salle Polyvalente et Bar (voir affiches)

▪ Dimanche 20 octobre

15 H 00 Castagnade du Comité du Secours
Populaire de Ste-Anastasie Salle Polyvalente

▪ Samedi 26 et Dimanche 27 octobre

Exposition de peinture « Art'Tasie »
Salle Polyvalente

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :

☎ 04.98.05.15.00

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Les prochaines permanences auront lieu les
Vendredis 11 et 25 OCTOBRE en Mairie
de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa
permanence à la Mairie, le jeudi 3 OCTOBRE
2002 de 10 H. à 12 H. : aide à domicile,
retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile

Mission : assurer aux personnes dépendantes
un soutien adapté (retraités).

Tél : 04.94.69.44.86

PHARMACIES DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence :
Standard : 04.94.07.08.08

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public
le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à
12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

Numéros utiles :

-Accueil : 04.94.69.64.40

-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42

-M. Cuénot 1^{er} Adjoint (Urbanisme) :
04.94.69.64.45

-Mme Laurent 2^{ème} Adjoint
(Action sociale) :
04.94.69.64.47

Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 10 H à 12 H

-Service cantine : 04.94.69.64.10

NOUVEAU

Adresse e-mail :

s.anastasia@wanadoo.fr

Site internet : (en construction)

www.sainte-anastasia-sur-issole.fr

POLICE MUNICIPALE

NUMERO de la Police Municipale :
06.08.80.45.82

Enfin, pour les événements graves (incendie,
accident, désordre...) ou en cas de non-
réponse au numéro précédent, appeler le 18
(Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

**DECHARGE CANTONALE
DE LA ROQUEBRUSSANNE**

(Après le rond-point du Collège de
Garéoult, prendre la direction de La
Roquebrussanne).

Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H
Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas
« monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver
place dans une malle de voiture.

**INTERVENTION SUR LES RESEaux
PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

numéro d'appel : 0 810 757 757
puis numéro donné par le répondeur

**FOURRIERE MUNICIPALE
CONVENTIONNEE**

« IDENTITE CANINE » à Garéoult
☎ : 04.94.04.89.33

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES
Prochain ramassage des « monstres » :

♦ Le **LUNDI 28 OCTOBRE 2002**

(se faire inscrire en Mairie au préalable).

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia,
Parking des Ferrages le :

MARDI 22 OCTOBRE 2002
de 14 H 00 à 15 H 00

Volley-Ball

Qu'on se le dise : nous avons repris les
entraînements les mercredis dès 19 H 30 à la
salle de sports.

Notre but étant le loisir, toutes les personnes
voulant se joindre à nous sont les bienvenues.

Nouveau : nous proposons cette année
l'ouverture d'une section réservée aux enfants
de 10 à 13 ans, mais avec un parent, c'est à dire
que papa ou maman ou même le grand frère, la
grande sœur peuvent s'initier avec les enfants à
ce sport.

Si c'est une bonne idée, venez nous rencontrer à
l'heure de l'entraînement ou téléphoner au
04.94.72.25.20.

Nous vous attendons, à bientôt.

Rappel : la cotisation est fixée à 20 euros l'an.

Aimé WICKER

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le 5 Octobre 2002

Le saviez-vous ? Une vingtaine
d'associations sportives, culturelles ou de
loisirs, participent à la vie sociale du
village.

Pour mieux se faire connaître, les
associations tiendront un FORUM

le 5 OCTOBRE 2002

de 9 H 30 à 12 H 30

et de 14 H 30 à 16 H 30

à la salle polyvalente.

Les Présidents seront heureux de vous y
accueillir pour vous présenter leurs
activités.

Venez les découvrir ou les redécouvrir ;
vous apprécierez leur diversité. Elles sont
proposées aux jeunes et aux moins jeunes.

Reprise du club d'échecs

Le club d'Echec de Sainte-Anastasia-sur-Issole
reprenra ses activités le samedi 12 octobre
2002 à 16 H 00 à l'ancienne mairie.

Tous les intéressés, enfants ou adultes,
débutants ou joueurs confirmés, désireux de
suivre avec intérêt les conseil d'Yves Marquer,
et de les mettre en pratique au cours de parties
disputées, sont les bienvenus.

Les séances pour les enfants auront lieu tous les
samedis de 16 H à 17 H.

Les adultes intéressés par ce loisir peuvent se
manifeste auprès des responsables du Club pour
convenir éventuellement d'un horaire adapté à leur
emploi du temps.

Renseignements au 04.98.05.23.86

La Trésorière – Isabelle Charroy

La vie au village

Les Boucles de l'Issole

Tous, sauf un (devinez lequel) ont brillamment disputé
-et vaincu- les 11 Km des Boucles de l'Issole 2002.
Chacun(e) fut dans sa catégorie le (ou la) meilleur(e).

-Mme Françoise COTTO
-Mme Brigitte CIANCI
-M. Claude CANON
-Mme Danielle GRANGER
-M. Bernard SOLOMONDOS
-M. Claude CECINI

Bravo à tous, tant pour leur courage que pour le bel
exemple (à suivre) qu'ils nous donnent.

Petites annonces

- Vend étendage parapluie, état neuf 30.50 €
(200 F.) et une couverture chauffante deux
places 30.50 € (200 F.).
☎ : 04.98.05.21.21
- Cherche à louer 4 chambres pour 2 ou 3 nuits
dont le 1^{er} de l'an.
☎ : 04.94.72.20.74



Club de Football

Après de nombreuses discussions avec la Mairie et la Commission des Sports et des Loisirs, le club de foot de Ste-Anastasia a repris son autonomie et s'est retiré de l'entente avec Rocbaron. Les entraînements ont donc repris sous les couleurs Noir et Blanc du Club, dans les catégories Ecole de Foot, Débutants, Poussins, Benjamins. Les effectifs restent cependant extrêmement bas, c'est pourquoi chaque nouveau recrutement de joueur permettra d'envisager l'avenir du club et des équipes déjà engagées avec beaucoup plus de sérénité.

Parallèlement, une équipe de Vétérans est créée. Appel est lancé à tous les vétérans plus ou moins jeunes qui voudraient venir « taper le ballon » en toute convivialité.

Pour plus d'informations sur le club, contacter :
M. MANISCALCO – Président – au 04.94.72.24.50
Mme HOFFMANN – Secrétaire – au 04.94.72.28.20

ou rendez-vous le 5 octobre à la salle polyvalente lors du Forum des Associations, l'ESSA y tiendra un stand.

Entraînements – saison 2002/2003

BENJAMINS MERCREDI 17 H 30 / 19 H
VENDREDI 18 H / 19 H 30

Entraîneurs Bruno ILLIANO
Olivier HOFFMANN
Philippe MANISCALCO

POUSSINS MERCREDI 16 H / 18 H
VENDREDI 17 H 30 / 19 H

Entraîneurs Jean-Louis MASLIES
Stéphane HERNANDEZ

DEBUTANTS

ECOLE DE FOOT MERCREDI 16 H / 17 H 30
Entraîneur : Yvon IVARS

Coût de la licence :

- Ecole de Foot : 45 €
- Autres Catégories : 55 €
- Vétérans : 30 €

Le Bureau

Club Danse Tasia

Les cours de Danse ont recommencé le 18 septembre dernier. Nous vous invitons à venir vous initier.

Nous vous proposons tous les mercredis deux cours :

- pour les débutants à 18 H 15
- pour les 2^{ème} année à 20 H

Enfin, compte tenu d'un déficit préoccupant en représentants du sexe « fort », nous faisons un appel pressant à tous nos futurs cavaliers, débutants ou non !

Pour s'inscrire ou se renseigner, téléphoner à Yolande au 04.94.72.29.81.

La Présidente

Les couleurs de Ste-Anastasia représentées à Hawaii

Onze étudiants en sciences et techniques des activités physiques et sportives, option triathlon, de la faculté de Toulon La Garde vont accompagner en octobre prochain à Hawaii leur professeur de Triathlon qui s'est brillamment qualifié pour l'IRONMAN (3.8 Km de natation ; 180 km en vélo ; 42.195 km de course à pied). Ces étudiants sont à la recherche de sources de financement pour boucler leur budget voyage qui s'élève à ce jour à 23 300 euros ; l'un d'eux, Baptiste AGOSTINI, Président de l'association « Triathlon S.T.A.P.S. TOULON », explique : « le projet pédagogique consiste à placer l'étudiant dans un contexte particulièrement dynamique et dynamisant puisque les pratiques sportives, à raison de 4 à 5 heures par jour, seraient réalisées dans une ambiance tout à fait particulière (lieu de la plus grande épreuve d'endurance du monde, proximité des meilleurs athlètes à l'entraînement).

Sur la plan de la théorie, les cours seront réalisés sur place, mais la formation sera permanente puisque les rencontres et discussions seront nombreuses et fructueuses dans la mesure où l'île ne vit que pour le triathlon pendant deux semaines ».

Si vous souhaitez soutenir financièrement cette initiative comme l'ont déjà fait la société « look », le magasin de cycle « Jeff » à Carqueiranne, le Conseil Général, le Comité Départemental Olympique et Sportif, l'association étudiante « Tous en droit » et bien sûr l'Université de Toulon-La Garde, prenez contact avec Monsieur Baptiste AGOSTINI au 06.72.84.23.73.

En vous remerciant.

B. AGOSTINI

Art'Tasie

Exposition des peintres amateurs

Cette exposition, qui a lieu traditionnellement au début de l'automne, est fixée cette année au week-end des 26 et 27 octobre à la salle polyvalente.

Les visiteurs seront accueillis de 10 H à 18 H sans interruption.

Pour tout renseignement s'adresser au Président, M. Albert ETIENNE (tél. 04.94.72.26.27) ou à Mme Roselyne DETTWILLER (tél. 04.94.72.25.63).

Sainte-Anastasia Rugby

L'école de rugby reprendra le mercredi 16 octobre à 14 H 30 au Pré de la Font.

Elle concerne tous les enfants de 6 à 12 ans.

Pour toutes informations et inscriptions, nous vous invitons à l'Assemblée Générale qui se déroulera le 11 octobre à 18 H 30 à la Salle Polyvalente en présence de Thierry LOUVET, international de rugby et ancien troisième ligne du RC Toulon. Préparer vos crampons.

Le Président : Claude BUHOT

Chronique municipale

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N°79/2002 PORTANT MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Jean-Pierre MORIN, Maire de la Commune de SAINTE-ANASTASIE/ISSOLE,

Vu l'ordonnance n°115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales et les textes subséquents,

Vu le décret n°990 du 20 août 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales complété par le décret n°1141 du 12 octobre 1977 pris pour l'application de l'article 2 de la loi n°629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature ;

Vu les articles L 2122-28 et 2241-1 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions des articles L 141.3, L141.4 à L141.9 du Code de la Voirie Routière,

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs fixée le 10/12/2001 par la commission départementale, pour l'année 2002.

Vu les délibérations du Conseil Municipal :

En date du 24 mars 2000 n° 37/2000 donnant son accord pour l'échange d'une parcelle avec Mme Odile GRISOLLE ;

En date du 24 mars 2000 n° 36/2000 donnant son accord pour l'échange d'une parcelle avec M. Olivier GRANGER

En date du 17 novembre 2000 n° 71/2000 donnant son accord pour la cession d'une parcelle à M. et Mme Jean-louis AUDINO ;

Et demandant la mise à l'enquête publique.

ARRETE

ARTICLE 1 : La présente enquête publique concerne divers projets au Hameau de Naple à SAINTE-ANASTASIE :

1) Le projet de cession d'un terrain communal, qui, suite à un déclassement du domaine public de la commune de Sainte-Anastasia, sera cédé aux époux AUDINO Jean-Louis, propriétaires riverains.

2) Le projet de cession d'un terrain communal qui, suite à un déclassement du domaine public de la commune de Sainte-Anastasia, sera cédé à Madame Odile GRISOLLE née VIGUIER. Mme Odile GRISOLLE née VIGUIER cédera à la commune de Sainte-Anastasia une superficie de 2 m² pour régulariser un alignement du chemin communal qui a été fixé et réalisé par la commune de Sainte-Anastasia depuis de nombreuses années. Mme Odile Juliette Maria, veuve GRISOLLE Jean cédera à la commune de Sainte-Anastasia une superficie de 18 m² pour régulariser un alignement du chemin communal qui a été fixé et réalisé par la

commune de Sainte-Anastasia depuis de nombreuses années.

3) Après l'acte d'échange qui sera reçu par Maître EMERIC, notaire à Garéoult, par lequel M. Olivier GRANGER cédera à la commune de Sainte-Anastasia, la parcelle 1470 de la section A pour une superficie de 11 m² provenant de la division de la parcelle originale n°557 et par lequel la commune de Sainte-Anastasia cédera à M. Olivier GRANGER la parcelle 1471 de la section A pour une superficie de 11 m² provenant de la division de la parcelle originale n°558, les parcelles cadastrées section A n°1470 d'une superficie de 11 m² et A 1472 d'une superficie de 74 m² seront classées dans le domaine public de la commune de Sainte-Anastasia.

ARTICLE 2 : Les dossiers mis à l'enquête comprennent : -une notice explicative ;
- un plan de situation

ARTICLE 3 : Les pièces des dossiers ainsi que les registres d'enquête seront déposés à la Mairie du 07/10/2002 au 25/10/2002 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance de 9H à 12H et de 13H30 à 17H30 (sauf les samedis, dimanche et jours fériés) et faire enregistrer ses observations éventuelles.

ARTICLE 4 : Monsieur Roger COSTAMAGNA Géomètre-expert demeurant à la Garde, est désigné comme commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la Mairie le 07/10/2002 de 9h à 12H et le 25/10/2002 de 14H30 à 16H30

Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par la poste à la Mairie et non à son domicile personnel, mais de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

ARTICLE 5 : A l'expiration du délai fixé à l'article 3, le registre d'enquête sera clos et les conclusions du commissaire enquêteur déposées.

ARTICLE 6 : Un avis public faisant connaître l'ouverture de l'Enquête sera publié 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête dans les journaux :

-LA MARSEILLAISE

-VAR MATIN REPUBLIQUE

Cet avis sera publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé en usage dans la commune de SAINTE-ANASTASIE.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie à compter du 16 septembre 2002- c'est à dire 15 jours avant l'ouverture de l'enquête. L'accomplissement de cette formalité sera constaté et justifié par un certificat du Maire.

La charte associative de la Commune

Voici le texte de la charte associative de la commune :

1 – Favoriser et développer le lien social au sein du village.

2 – En prolongement de l'action de la famille et de l'école, poursuivre l'éducation associative, donc sociale, des plus jeunes.

3 – Offrir, par une réelle diversité, un grand choix d'activités sportives, culturelles ou de loisirs à tous les habitants du village. Dans la mesure du possible, l'affiliation à une fédération ne doit pas être la seule option offerte aux adhérents.

4 – La participation à des clubs intercommunaux, sous quelque forme que ce soit, n'est pas envisagée, sinon à titre strictement personnel.

5 – Le soutien, autre que symbolique, d'équipes « fanions » est à priori exclu.

6 – Le bénévolat et l'amateurisme restent les principes non remis en cause d'un mouvement plus soucieux d'éducation que d'élitisme. Il est cependant admis que certaines disciplines – dans le cadre d'autofinancement traditionnel dans leur spécialité, et en conformité avec les textes législatifs et réglementaires – puissent avoir recours à des indemnités financières ou à des salaires de leurs entraîneurs, moniteurs ou professeurs. Ces pratiques ne peuvent donc avoir d'incidence sur le volume et l'affectation des financements publics.

7 – Mettre à la disposition des adultes les installations existantes, les améliorer et les entretenir. Soutenir cependant, de façon plus active, les clubs s'engageant prioritairement vers les plus jeunes.

8 – Enfin, dans l'esprit de la loi 1901, l'action de la commune comme de la Commission extra-municipale des sports et loisirs, ne saurait être concernée par les activités n'excluant pas de manière absolue, toute discussion ou toute manifestation à caractère politique ou confessionnel.

Containers à déchets ménagers

S'il est bien un domaine où il est difficile, sinon impossible, de satisfaire tout le monde, c'est bien celui là, et nous restons très modeste quant aux multiples démarches d'explication que nous pouvons entreprendre.

Qu'à cela ne tienne, nous en remettons une couche ! Posons d'abord le problème : un container bien placé n'est pas devant chez soi, mais cependant pas très loin, et si possible devant chez le voisin !

Ainsi, périodiquement, nous baladons ces ustensiles avec d'autant plus de facilité qu'ils sont à roulettes. Les deux derniers avatars de ce goût du voyage concernent la rue des Vendanges et le chemin de la Clappe.

Ces containers descendront donc de quelques dizaines de mètres pour l'un et de quelques centaines pour l'autre, les rapprochant ainsi du centre village.

Et pour ne pas nous décourager, à la prochaine.

Déchets ménagers – centre village Suppression de certains containers poubelle dans le village

Comme rappelé plus haut, la tendance n'est pas à supporter le container près de chez soi.

Aussi, dans la mesure du possible, la Commune envisage d'étendre au cas par cas le porte-à-porte partout où cela est possible (c'est à dire essentiellement dans le centre village).

Ce nouveau dispositif devrait permettre d'améliorer l'esthétique et l'hygiène partout où il n'est pas possible d'éloigner le container des habitations.

A l'image par exemple de la rue Notre Dame où ce procédé de ramassage est en vigueur depuis longtemps, les riverains devront sortir leur poubelle individuelle chaque matin les jours de ramassage (lundi, mercredi, vendredi et samedi) le plus tard possible avant le passage de la benne (sur le point de passage le plus proche de leur domicile).

Ce système devrait par ailleurs permettre – en l'attente d'un meilleur tri sélectif – de responsabiliser les usagers quant au contenu de leur poubelle individuelle.

R.T.E.

Travaux d'élagage et d'abattage de la ligne 225 KV Néoules- Vins

Conformément aux dispositions de l'Article 22 de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie de l'Arrêté Interministériel du 26 Mai 1978 relatif aux conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les lignes de transport et de distribution d'énergie électrique, des travaux d'élagage et d'abattage vont être entrepris prochainement sur le territoire de la commune de Sainte-Anastasie afin d'assurer la sécurité des personnes et de l'ouvrage cité en référence dans la traversée des bois et forêts.

La vie associative



Comité Local du Secours Populaire

A tous nos amis donateurs

Cette année, notre semaine de collectage de vivres aura lieu du LUNDI 30 SEPTEMBRE au SAMEDI 5 OCTOBRE.

Vous pourrez déposer vos colis alimentaires, ou vos dons en MAIRIE de 9 H à 12 H, sauf le mercredi matin.

Le SAMEDI 5 OCTOBRE, réception de 9 H à 12 H à notre siège.

Pour le contenu de ces colis, nous souhaitons :

- plats cuisinés (raviolis, choucroute, cassoulet etc...);
- tomates pelées ou concassées, pâtes, riz, huile, café, sucre, petits déjeuners, chocolat et biscuits pour enfants...

ATTENTION AUX DATES DE
CONSERVATION, s'il vous plaît.

CASTAGNADE

Veuillez noter que pour la 6^{ème} année consécutive, nous organisons notre CASTAGNADE, le DIMANCHE 20 OCTOBRE à partir de 15 H, Salle polyvalente de Ste-Anastasie.

Au menu : châtaignes grillées, pâtisseries, accompagnées de cidre, rosé, jus de fruits.

Ambiance musicale et conviviale assurée par notre ami JO PIERRINI.

Participation : 8 euros pour les adultes, demi-tarif pour les adolescents, gratuit pour les enfants de moins de 10 ans.

Pour les groupes, veuillez réserver vos places au 04.94.72.23.99.

INONDATIONS DANS LE GARD

Depuis le 16 septembre nous avons déposé des troncs chez les commerçants du village ainsi qu'à l'accueil de la mairie.

L'argent que vous voudrez bien y déposer sera remis par nos soins aux sinistrés du village de Ste-Anastasie du Gard (pour les chèques veuillez préciser S.P.F.) situé près des Gorges du Garon.

Le bénéfice de la castagnade sera également destiné aux habitants de ce village.

Grâce à votre générosité, nous établirons peut-être des liens amicaux avec nos homonymes Gardois !

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous revoir, l'équipe et son président vous saluent amicalement.

Jo FADDA

Club des Cigales

Activités au local

- L'atelier d'anglais a rouvert ses portes depuis le 18 septembre.
- L'atelier de peinture à l'huile reprend ses activités le vendredi 4 octobre à 14H30.
- Quant à l'atelier photo il est actuellement en sommeil. De nouveaux participants, souhaitant approfondir les techniques de la photo, seront les bienvenus.

Nouveau

Un atelier de poterie pour enfants de 5 à 11 ans sera ouvert le mardi soir de 16H30 à 18 H.

Outre la cotisation annuelle au club (11 €) payable au début de l'année, la cotisation mensuelle est fixée à 5 €.

Les enfants devront s'équiper d'un vêtement de protection (vieux tee-shirt, vieille chemise).

Pour de plus amples informations et pour s'inscrire, téléphoner à la présidente au 04.94.72.21.98 ou s'adresser directement à l'atelier le mardi soir aux heures d'ouverture.

Sorties

La sortie de Biot prévue pour le 6 octobre est supprimée en raison du manque de participants.

Spectacle musical ; Roméo et Juliette, le 1^{er} décembre au Zénith de Toulon.

Date limite d'inscription le 27/09/2002 au 04.94.72.20.33.

La Présidente

Ecole de Musique

Des cours de musique auront lieu dans les locaux de l'ancienne mairie, aux jours et heures suivants :

-le mercredi matin, de 8 H à 12, pour les disciplines suivantes (enfants et adultes) :

Piano, synthé, guitare, batterie, basse, saxophone, solfège (classique, jazz, variétés)

Initiation orchestre

Jardin musical (de 4 à 8 ans)

Renseignements Tél. : 04.94.03.60.92 – 06.70.75.32.56 ou mairie (06.94.69.64.40).

Cours donnés par M. NAVARRO

-le jeudi soir, de 17 H. à 20 H 30 (ou avant 17 H s'il s'agit d'adultes) :

Cours de piano

Cours donnés par Mme Anne VINCOTTE
inscriptions et renseignements en mairie Tél. 04.94.69.64.40.

Le prix de ces cours est fixé à 27.45 €. par mois (paiement des professeurs, participation au fonctionnement de l'Ecole de musique).

L'adhésion à l'école de musique (12.20 € pour l'année) est à régler à la rentrée.

Les travaux d'éclairage public

Le programme élaboré depuis bientôt 2 ans n'a pas encore été réalisé !

Nous comprenons fort bien l'impatience et le mécontentement des personnes à qui nous avons promis l'installation de l'éclairage sur leur chemin.

Le syndicat nous avance une date prévue et toujours reculée sans explication.

Les faits

Précédemment, les communes du canton et trois autres des environs étaient regroupées en un petit syndicat, structure souple où toutes les opérations se déroulaient comme prévu.

Actuellement, pour des raisons qui seraient toutes à notre avantage, en particulier en ce qui concerne des avantages financiers accordés par EDF (tant que son statut actuel demeurera !), une structure départementale regroupant 114 communes a été créée : le SYMIELECVAR, comme le veut la mode actuelle du toujours plus grand.

Cette organisation se met en place à coups de réunions répétées aux quatre coins du département.

Mais il paraît que nous aurons très prochainement des informations concrètes sur ce qui nous importe au premier chef : la réalisation de notre programme ; acceptons-en l'augure.



Toujours les chiens

S'ils n'existaient pas, que serait notre bulletin ? Aussi revenons-y !

Depuis plus d'un an, en application de la loi, la commune a passé une convention avec une fourrière (Identité Canine à Garéoult). Ce contrat a déjà donné quelques résultats positifs.

Aujourd'hui nous abordons la deuxième phase :

-Les services de la fourrière procéderont chaque semaine, selon un calendrier aléatoire, à des rondes de ramassage de tous les chiens errants rencontrés.

Ceci devrait éviter la sélection des « victimes » en fonction de critères plus ou moins subjectifs : gros ou petit, chien sensé être méchant ou non, dont le propriétaire est connu ou non...

Nous précisons enfin, qu'aucune intervention, ni auprès du garde, ni des élus, ne pourra être prise en considération. Enfin, cette procédure n'interférera pas avec la possibilité de verbalisation de la police municipale.

Cette sévérité apparente n'est en fait qu'une nouvelle tentative destinée à faire cesser des divagations dont le plus grand nombre ne supporte plus les nuisances.

La foire aux canards

Des bruits, des murmures, des canards circulent allègrement de par la Commune sur des intentions ou des projets prêtés à la Mairie. Cela nous vaut plus de trois ou quatre visites ou coups de téléphone par semaine.

Quand on cherche à en connaître l'origine, c'est toujours, « on me l'a dit... » ou « à la Mairie ils ont décidé que... » formulations bien françaises.

La plupart du temps il s'agit d'un terrain (voyez bien !) qui doit devenir constructible au mois de novembre et l'on voit même apparaître un panneau « terrain à vendre » suivi d'un numéro de téléphone. Au bout du fil, le propriétaire se rapporte à « On m'a dit que... ».

A l'examen du cadastre, apparaissent curieusement certains secteurs de zones agricoles ou forestières où les terrains ont été divisés en parcelles prêtes à la vente. Anticipation ?

Ailleurs, aux Souquettes ou à Candy, la Mairie serait prête à installer le tout à l'égout ! Quand on songe que le village a été construit sans schéma directeur, que presque toutes les parcelles ont été bâties, aménagées, clôturées et qu'il faudrait tout bouleverser pour installer les canalisations, un tel projet susciterait un tollé général !

D'ailleurs, la loi sur l'Eau a bien compris que l'installation de l'assainissement collectif quand les maisons sont distantes de plus de 25 mètres serait une entreprise financièrement démesurée. C'est pourquoi elle stipule qu'une filière d'assainissement individuel bien conçue et bien entretenue « donne des rendements équivalents, sinon supérieurs à ceux d'une station d'épuration ».

La Mairie aurait aussi refusé l'implantation d'une pharmacie à Ste-Anastasie... alors que nous n'atteignons pas le quota obligatoire de 2 500 habitants !

Ce ne sont là que les derniers canards méritant d'être « cités ». Les autres se cachent la tête sous l'aile.

En Mairie, aucun élu n'a jamais refusé de recevoir ou d'informer qui que ce soit. Plutôt que de prêter l'oreille à de prétendues informations sans consistance ou à des inepties, une visite, même sans rendez-vous, ou un simple coup de fil seraient la meilleure façon de s'informer précisément et de tordre le cou à tous ces canards, fussent-ils de barbarie !

M. Michel CUENOT, 1^{er} Adjoint

Prévention des incendies



Très bientôt déjà, le 15 octobre ! Cette date marque chaque année le début, obligatoire ou non, des opérations de débroussaillage, notamment autour des habitations et autres bâtiments.

En effet, dès cette date, l'incinération des végétaux sera permise sans autres autorisations que celles dictées par la météorologie et le bon sens.

N'oublions pas ces opérations qui seules, finalement, nous préserveront des possibles incendies de 2003.

Le saviez-vous ?



Il y a un mois, dans ces lignes, nous vous parlions des dangers supposés de la faune varoise.

Outres les sangliers, scorpions, serpents et autres bestioles échappées de l'arche de Noë, nous avions omis tout simplement de vous parler du danger des champignons.

Et bien, voilà qui est réparé !

En effet, ce dernier week-end, l'ami de l'un de nos concitoyens, originaire d'une lointaine région du Sud-Est, a voulu, dès l'aube, aller à la chasse aux champignons. Pour sa première aventure (et son premier jour à Sainte-Anastasie) ce fut un succès.

De champignons, il n'en trouva guère ; par contre, il perdit la route et c'est tard dans l'après-midi qu'il fut recueilli et reconduit au bercail où son épouse, ses parents et ses amis l'attendaient pour passer à table.

Sans doute comptaient-ils sur la cueillette, mais comme ils étaient bienveillants et sympathiques, ils en rirent tous une bonne fois.

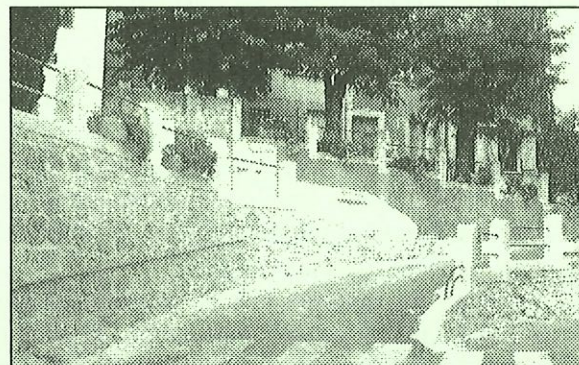
Travaux effectués sur le territoire communal pendant le mois écoulé

- Trottoir RD15 – Réalisation de la première tranche des travaux : pose des canalisations du pluvial.

La construction du trottoir proprement dit, soumise à certaines formalités administratives en voie de règlement imminent, sera entreprise prochainement.

- Construction d'une aire de lavage des containers à ordures proche du hangar municipal, allée des platanes.

- Travaux d'élagage des arbres le long des chemins.



- Mise en place de 5 entourages de containers :
-2 sur le chemin des Vignarets ;
-2 sur le chemin des Vaux
-1 sur le chemin du Saragan (Pont de Plane Bouis)



- Tennis : Travaux de remise en état, des grillages notamment.
- Entretien des espaces verts : Tonte, débroussaillage.
- Préparation de la rentrée scolaire : mise en place du matériel scolaire, réparation des jeux, taille des haies...
- Jardin d'Enfants: Démontage des jeux présentant un danger dû à l'usure.

Pains et Pâtisseries

de fabrication artisanale

M. Christophe SELLEN Besse sur Issole
seront à votre disposition à l'ex-boucherie de
Ste-Anastasie, Rue Notre Dame.

Ouverture prévue **le Jeudi 7 novembre 2002**